

FIDELITY SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2018

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.004.924, un actif net de D : 2.999.026 et un bénéfice de la période de D : 28.112.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » et par « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » représentent respectivement à la clôture de la période 32,68% et 28.56% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 25 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	956 527
Obligations et valeurs assimilées		100 098
Titres OPCVM		856 429
Placements monétaires et disponibilités		2 048 317
Placements monétaires	5	1 993 019
Disponibilités		55 298
Créances d'exploitation		80
TOTAL ACTIF		3 004 924

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	6	5 636
Autres créditeurs divers	7	262
TOTAL PASSIF		5 898

ACTIF NET		
Capital	8	2 967 051
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice		31 975
ACTIF NET		2 999 026
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 004 924

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 27/09 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	9	98	98
Revenus des obligations et valeurs assimilées		98	98
Revenus des placements monétaires	10	28 256	28 898
Revenus des prises en pension		1 932	1 932
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		30 286	30 928
Charges de gestion des placements	11	(5 522)	(5 636)
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 764	25 292
Autres charges	12	(781)	(793)
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 983	24 499
Régularisation du résultat d'exploitation		7 474	7 476
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 457	31 975
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 474)	(7 476)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 420	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		709	709
RESULTAT DE LA PERIODE		28 112	28 628

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/10 au 31/12/2018	Période du 27/09 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	28 112	28 628
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	23 983	24 499
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 420	3 420
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	709	709
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 869 596	1 970 398
Souscriptions		
- Capital	3 704 800	4 754 100
- Régularisation des sommes non distribuables	341	341
- Régularisation des sommes distribuables	15 185	15 187
Rachats		
- Capital	(1 842 600)	(2 791 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(419)	(419)
- Régularisation des sommes distribuables	(7 711)	(7 711)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 897 708	1 999 026
ACTIF NET		
En début de période	1 101 318	1 000 000
En fin de période	2 999 026	2 999 026
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	11 008	10 000
En fin de période	29 630	29 630
VALEUR LIQUIDATIVE	101,216	101,216
TAUX DE RENDEMENT	1,17%	1,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 956.527 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		100 000	100 098	3,34%
Obligation de sociétés		100 000	100 098	3,34%
HL 2018-02 11.15% A TF	1 000	100 000	100 098	3,34%
Titres OPCVM		853 010	856 429	28,56%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	8 100	853 010	856 429	28,56%
TOTAL		953 010	956 527	31,89%
Pourcentage par rapport au total actifs				31,83%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.993.019 se détaillant comme suit :

	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Certificats de dépôt			969 276	980 191	32,68%
Certificat de dépôt Amen Bank au 31/03/2019 (au taux de 10,27%)	140 jours		969 276	980 191	32,68%
Comptes à terme			1 000 000	1 012 828	33,77%
Placement au 31/01/2019 (au taux fixe 9,29%)	3 mois		1 000 000	1 012 828	33,77%
TOTAL			1 969 276	1 993 019	66,46%
Pourcentage par rapport au total des actifs					66,33%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	5 636
Total	5 636

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 262, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	262
Total	262

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 27 septembre au 31 décembre 2018, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	4 754 100
Nombre de titres émis	47 541
Nombre d'actionnaires nouveaux	53

Rachats effectués

Montant	(2 791 100)
Nombre de titres rachetés	(27 911)
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	709
Régularisation des sommes non distribuables	(78)

Capital au 31-12-2018

Montant	2 967 051
Nombre de titres	29 630
Nombre d'actionnaires	60

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2018 à D : 98, se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 27/09 au 31/12/2018
<u>Revenus des obligations</u>	<u>98</u>	<u>98</u>
- Intérêts	98	98
TOTAL	98	98

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2018 à D : 28.256, se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 27/09 au 31/12/2018
Intérêts des comptes à terme	12 828	12 828
Intérêts des dépôts à vue	313	313
Intérêts des certificats de dépôt	15 115	15 757
TOTAL	28 256	28 898

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018 à D : 5.522, et se détaille ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 27/09 au 31/12/2018
Rémunération de gestionnaire	5 522	5 636
TOTAL	5 522	5 636

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018 à D : 781, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 27/09 au 31/12/2018
Redevance du CMF	580	592
Services bancaires et assimilés	201	201
TOTAL	781	793

Note 13 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.